

## **Règlement Général**

- Seront repris dans la sélection participante aux INTER-PROVINCES JEUNES organisées par la Fédération Royale Ouvrière de Tennis de Table Belge Francophone et ce, au terme de la saison au classement final du championnat du Brabant, les joueurs<sup>1</sup> suivants :
  - 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Minimes
  - 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Cadets
  - 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Juniors
  
- Un ou plusieurs coachs de la Commission des Jeunes du Brabant seront présents pour encadrer les joueurs.
  
- Un joueur ne peut être « sélectionnable » que dans sa série d'âge et non dans la série d'âge supérieure. (Pré-Minimes ne peuvent être alignés en Minimes)
  
- En cas de **désistement**, **d'indisponibilité** des joueurs sélectionnés ou de **joueur « non-sélectionnable »** (joueur ayant commis des infractions au règlement interne de la Commission des Jeunes du Brabant), la CJB prendra le ou les joueurs suivants au classement général du championnat du Brabant dans la catégorie d'âge où il manque un joueur.
  
- S'il y a encore des difficultés à trouver des joueurs pour participer à cette compétition, la CJB se réserve le droit de choisir les joueurs à sélectionner.

## **Rappel Règlement interne à la CJB**

- Tout refus ou désistements pour une sélection seront pris en compte pour les sélections suivantes du joueur et hypothèqueront ses chances pour une sélection future (sauf raisons valables ou certificat médical, à l'appréciation de la CJB).
  
- Lorsqu'ils participent à des entraînements, des stages ou des compétitions sous les couleurs de la Province :
  - interdiction de fumer et de boire de l'alcool.
  - les flirts et la présence des petits-amis et petites-amies sont interdits.
  - interdiction du GSM pendant les exercices ou matches.

---

<sup>1</sup> Le terme « joueur » représente une personne du sexe masculin ou une personne du sexe féminin.